

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
 A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 30 JUI 1846.

La question de l'union douanière entre la France et la Belgique, à peu près oubliée chez nous après les vives et longues discussions dont elle a été l'objet, après les pauvretés politiques, la faiblesse ministérielle qu'elle a révélées, s'agite aujourd'hui chez nos voisins. On ne doit jamais s'attendre à modifier l'existence d'un pays, sous quelque rapport que ce puisse être, sans froisser du même coup certains intérêts, sans imposer des sacrifices à telle ou telle industrie; mais si ces considérations étaient toutes puissantes, si elles pouvaient arrêter les tentatives d'amélioration, tout progrès deviendrait impossible; dès le lendemain du jour où une agglomération se serait formée, renoncer à en changer jamais les bases, la laisser en dehors du mouvement général des peuples, attendre que la violence la fit tomber, que la misère la détruisît, ou que la choc des sociétés en marche l'éteignît en la pressant entre elles.

L'union douanière cependant a été arrêtée par des intérêts de la plus mince importance, et par des intérêts plus graves mais aveuglés, qui s'exagèrent le danger à courir; l'influence personnelle de quelques députés a fait le reste, a forcé le ministère à reculer, à battre lâchement en retraite, à sacrifier ses vues, ses tendances, ses convictions. Cette affaire a été le triomphe de l'individualisme sur les besoins des masses.

Des considérations de deux ordres portaient la Belgique et la France à s'unir: la première, le besoin impérieux de créer des débouchés à ses manufactures, de développer sa force industrielle, de lui donner l'activité indispensable à tout corps, de faire valoir les richesses que la nature a enfouies dans son sein; la seconde, la nécessité politique de reprendre son influence sur un pays qui lui a appartenu, de créer autour d'elle une ceinture d'intérêts identiques préparés à la soutenir, de briser l'état d'isolement dans lequel l'Europe s'efforce de l'enfermer, d'inaugurer une nouvelle politique d'alliance. Elles ont méconnu le devoir que les circonstances leur imposaient; elles ont porté la peine. Déjà le moment des regrets est venu pour la Belgique; un grand nombre de communes des Flandres vient d'adresser à la chambre des députés belges des pétitions demandant la réunion à la France. La misère est dans ces communes, le paupérisme y prend chaque jour de plus grandes proportions, et l'avenir y est plus menaçant encore que le présent n'est sombre. La décadence de l'industrie, qui ne trouve plus de débouchés, a amené cette malheureuse situation.

Le gouvernement belge, quand la faiblesse du cabinet français l'eût forcé d'ajourner la réalisation de l'union douanière, se hâta de conclure avec les autres puissances des traités qui portent l'empreinte d'une fâcheuse précipitation, et qui ont aujourd'hui de telle sorte qu'il est fort difficile d'améliorer la condition des populations qui souffrent. Un traité avec le Zollverein, un traité avec la Hollande ont, en établissant des droits de douane sur des bases toutes différentes de celles sur lesquelles sont assis les tarifs français, fait naître des obstacles qu'on ne détruirait ou plutôt qu'on ne surmonterait qu'avec beaucoup de peine. La Belgique a ce reproche à se faire qu'elle n'a pas su attendre, qu'elle s'est jetée tête baissée dans les bras des puissances qui l'accueillaient, et cela sans se demander quelles conditions en devait découler pour l'avenir. Ainsi, la misère, les souffrances des populations belges n'ont pas tardé à prouver combien l'intérêt général avait été méconnu par ceux qui ont repoussé et empêché l'union douanière; sous le rapport industriel, l'expérience est faite et le résultat est cruel; il reste à désirer que, sous le rapport politique, la France ne soit pas appelée à juger de la grandeur de la faute qu'elle

a commise, car la leçon pourrait être aussi terrible pour nous qu'elle l'est aujourd'hui pour la Flandre.

Il résulte cependant du rapport fait à la chambre des représentants belges sur les pétitions dont nous parlions tout-à-l'heure que les négociations ne sont pas entièrement rompues, qu'on n'a pas renoncé à tout espoir de conclure un traité d'union entre la France et la Belgique, mais que des difficultés seraient suscitées, outre celles dont nous avons parlé, par les prétentions exagérées du ministère français. Est-ce que par hasard notre cabinet jouerait un double jeu, qu'il voudrait avoir l'air de satisfaire aux justes vœux des hommes politiques qui demandent que la Belgique devienne une annexe de la France, et qu'en même temps il céderait aux exigences de quelques industriels décidés à sacrifier les intérêts du pays aux leurs et qui grossissent les pertes que le traité pourrait leur faire éprouver? Cette conduite n'aurait rien qui dût étonner de la part d'hommes habitués à vivre au jour le jour, à se soumettre successivement à toutes les prétentions selon les besoins du moment, à se maintenir enfin par tous les moyens que les circonstances mettent en leur pouvoir. Si les chambres françaises n'avaient pas à peu près terminé leur session, le rapport du député belge devrait motiver des interpellations; aujourd'hui il est malheureusement trop tard, et il faut attendre la session prochaine.

Les wighs vont revenir au pouvoir. Le *Journal des Débats*, qui connaît l'art des transitions, fait aujourd'hui l'éloge de Robert Peel, et se garde bien de rien dire contre les wighs.

« Nous croyons, dit-il seulement, nous croyons qu'il ne sera pas très facile à l'illustre chef du parti wigh de compléter son administration de manière à suffire à toutes les exigences du temps et des circonstances. Le parti wigh est de sa nature très exclusif et très aristocratique; il n'ouvre pas facilement ses rangs aux hommes nouveaux... Il sera très aisé, sans aucun doute, de recomposer un ministère wigh avec les éléments d'autrefois, mais il sera plus difficile de retrouver une majorité disposée à le suivre. »

On reconnaît que le *Journal des Débats*, organe du parti de l'entente cordiale, ne se prépare à se tourner vers les wighs qu'avec beaucoup de circonspection; nous croyons même qu'il restera longtemps sur la réserve, et lui-même nous explique sa future conduite :

« On était habitué, en Angleterre, à voir deux grands partis hériter l'un de l'autre avec une régularité exemplaire. Nous croyons que cette fois cette double harmonie sera quelque peu troublée, et que les élections de l'année prochaine produiront un résultat tout-à-fait étranger aux prévisions accoutumées. »

Ainsi, l'espoir de M. Guizot est dans les élections générales qui pourront partager le succès entre les wighs et les tories. Voilà pourquoi il est bon de ménager un peu tout le monde, d'être l'ami de tout le monde, comme Sosie. Aussi, en Angleterre, on sait ce que vaut cette amitié si banale qui se prodigue à Robert Peel à Londres, qui est pleine d'effusion pour Palmerston à Paris.

Cela est donc entendu, M. Guizot aura de la tendresse pour les whigs en attendant que ceux-ci succombent de nouveau; mais les réserves du *Journal des Débats* ont encore un objet: lorsqu'il dit que les prochaines élections en Angleterre ôteront la majorité aux whigs, ou les obligeront à une alliance avec les tories, c'est qu'il sait bien quel effet le changement de ministère qui va s'accomplir peut-être demain peut produire sur l'existence de nos propres ministres. L'alliance intime des deux cabinets tory et doctrinaire qui a coûté à la France tant de sacrifices, qui lui a valu tant d'humiliations, était pour les conservateurs un motif de confiance, un gage de sécurité. Où sera maintenant l'alliance? Comment oubliera-t-on en Angleterre et en France que c'est M. Guizot lui-même, ambassadeur à Londres, qui a été joué par lord Palmerston? Comment celui-ci oubliera-t-il que les prières, les supplications sont parties des plus hautes régions pour aller solliciter la reine Victoria, et lui demander d'éloigner, il y a quelques mois, lord

Palmerston des affaires publiques, lord Palmerston qui professe pour notre cabinet un si profond mépris!

— Un journal public une lettre particulière de Londres dans laquelle on lit :

« Sir Robert Peel fait ses préparatifs de départ pour l'Italie. Le changement de ministère anglais a lieu principalement en vue du mariage de la reine d'Espagne, à laquelle on voudrait faire épouser un prince de la maison de Cobourg, et l'on croit que le plus capable de faire réussir cette négociation est lord Palmerston. »

On écrit du Havre :
 « Au moment où le bateau arrivé aujourd'hui partait de Southampton, sir Robert Peel venait de traverser la ville, se rendant à l'île de Wight. On suppose qu'il allait porter sa démission à la reine. »

Nous lisons dans le *Journal du Havre* :
 « Le post-scriptum de plusieurs lettres commerciales de Buenos-Ayres, en date du 8 mai, apportées par le *Coriolan*, et reçues hier sur place, porte en substance ce qui suit :

« Deux bricks sardes et un anglais sont parvenus pendant la nuit à forcer le blocus de l'escadre combinée devant Buenos-Ayres et ont atteint la petite rade. Les commandants français et anglais, s'étant aperçus de cette violation flagrante, ont envoyé des chaloupes armées contre ces bâtiments qui furent bientôt atteints; comme les deux sardes étaient échoués, on a mis le feu à bord; quant au navire anglais, il a été ramené à portée de l'escadre et mis à la disposition du commandant de sa nation.

« Un officier anglais, envoyé comme parlementaire à Buenos-Ayres, a été massacré par la populace ameutée. Cet événement a produit la plus vive sensation. On ne sait encore quelle résolution vont prendre les forces combinées pour venger cet assassinat. »

On lit dans le même journal :
 « Le *Coriolan*, capitaine Lémaud, entré ce matin, nous apporte des nouvelles directes de Montevideo du 8 mai, postérieures de dix-huit jours aux dernières dates.

« La révolution qui s'était opérée dans le gouvernement de Montevideo a paisiblement suivi son cours. Rentré en possession du pouvoir, le général Riveira, après avoir pourvu à l'administration de la ville, en est sorti à la tête de 5 à 600 hommes, dont un tiers de volontaires basques qui l'ont volontairement suivi. Il s'est embarqué, et se propose, dit-on, de prendre terre à Colonia, pour combiner ses opérations avec celles de l'armée de Corrientes.

« On disait d'un autre côté à Buenos-Ayres qu'il était arrivé de cette province des nouvelles défavorables aux insurgés. Selon ces bruits, les Corrientins auraient abandonné la cause du général Paz et l'auraient invité à quitter leur territoire.

« On n'avait rien appris au sujet du convoi expédié dans le Parana depuis l'annonce de son départ, fixé au 9 mai; on l'attendait à Montevideo pour la fin du mois.

« Au départ du *Coriolan*, la canonnière française la *Malouine* mouillait en rade de Montevideo, venant de Buenos-Ayres. »

Paris, le 28 juin 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons vu les dernières séances, la dernière discussion de la chambre qui est déjà depuis plus d'un an à l'état de cadavre. Nos annales parlementaires n'en ont pas vu beaucoup de plus prospères, de plus anti-nationales. Le vote Pritchard, toute sa conduite dans les affaires de Taïti, du Maroc, de Buenos-Ayres pèsent sur elle, et le signe de la corruption la stigmatisera. Nul n'ignorera non plus qu'elle a donné un bill d'indemnité à la violation flagrante et avouée des lois du royaume, et que c'est par elle et par le ministère qu'elle soutenait qu'a été faite la distinction entre les lois qu'on doit exécuter et celles qu'on peut fouler aux pieds.

Ils vont comparaître de nouveau devant les électeurs, ces députés tout chargés d'actions de chemins de fer, ces hommes dont la conscience s'est enrégimentée dans la phalange des pritchardistes. Les électeurs qui avaient condamné le ministère en 1842, l'absou-

FICILETON DU CENSEUR. — 1^{er} JUILLET.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

VOLTAIRE; SES SEPT DISCOURS SUR L'HOMME.
 1734 à 1737, Voltaire, toujours vigilant, toujours actif, toujours occupé de ses réformes sociales et religieuses, travaillant aussi pour sa gloire par le bonheur de ses semblables, fit paraître ses discours sur l'homme, au nombre de sept.
 Pourquoi nous occuper de ce poème de Voltaire que personne ne lit aujourd'hui et de la poésie. Comme œuvre littéraire, tout poème, quelle que soit la langue, appartient à l'art, et, comme tel, a droit à sa part de critique, plus ou moins colorée que dans les autres ouvrages de Voltaire. Mais, dans ces sept discours, Voltaire exprime toujours sa pensée, toute sa pensée, ce qu'il a dit d'après ses propres inspirations, ses tendances et ses souvenirs; car on y reconnaît que l'auteur y a eu tout son cœur, et surtout pour son propre compte. Il n'en est pas de même, il s'en va marcher à l'arrière-pensée, aux quelles il serait juste d'attribuer la plupart de ses erreurs, en politique, en morale et en religion. Si donc nous nous occupons de ces sept discours, c'est pour mieux connaître la pensée intime de Voltaire, et aussi pour voir quelle solution il y donne aux questions qu'il y soulève.
 Dans le premier discours, Voltaire traite de l'égalité des conditions, sous le rapport de la mesure des biens et des maux est égale, et qu'il règne sur la terre un vrai système de compensations; et, à cet effet, il met en scène Crésus, l'homme opulent et riche.

Non, Dieu serait injuste, et la sage nature
 Dans ses dons partagés garda plus de mesure.
 Les courtisans sont-ils heureux? Écoutez Voltaire :
 Animal composé de bassesse et d'orgueil,
 Accablé de dégoûts en inspirant l'envie,
 Tour à tour on t'encense et l'on te calomnie.
 Parle, qu'as-tu gagné dans la chambre du roi?
 Un peu plus de flatteurs et d'ennemis que moi.
 Avant Pandore,
 Nous étions tous égaux (dit-il), nous le sommes encore.
 Manœuvre et paysan sont malheureux, dit-on.
 Ils chantent cependant...
 Tout état a ses maux, tout homme a ses revers.
 Tout est égal enfin...
 Irus dit :
 Que Crésus est heureux! il a tout et moi rien.
 Crésus, pris et dépouillé, s'écrie à son tour :
 Irus est trop heureux, je suis seul misérable.

 Le ciel en nous formant mélangea notre vie
 De désirs, de dégoûts, de raison, de folie...
 Et Dieu nous pesa tous dans la même balance...
 Le malheur est partout, mais aussi le bonheur,
 En tout temps, en tous lieux, dans toute la nature,
 Nulle part tout entier, partout avec mesure...
 Dans le second discours, Voltaire devient plus hardi; il chante la liberté. Il se croit inspiré par un souffle céleste, par ce même génie qui jadis, dans Athènes, fit entendre par la bouche de Socrate de si beaux préceptes.
 C'est notre esprit...
 Qui conçoit, veut, agit, est libre en agissant ;
 C'est l'attribut divin de l'être tout puissant...

Il conçut, il voulut, et l'univers naquit.

 En parlant de l'homme :
 Pourquoi ce roi du monde, et si libre et si sage,
 Subit-il si souvent un si rude esclavage ?...
 En parlant de la liberté :
 Dieu te la devait-il immuable, infinie ?...
 Egale en tout état, en tout temps, en tout lieu ?...
 La liberté dans l'homme est la santé de l'âme...
 Dieu m'a dit : Sois heureux. Il m'en a dit assez...
 Aime la vérité, mais pardonne à l'erreur...
 Tes destins sont d'un homme, et tes vœux sont d'un dieu...
 Dans le troisième discours, Voltaire fait une vive peinture de l'envie et des malheurs qui en résultent. Il y parle aussi du bonheur, de l'émulation et de la sympathie.
 ENVIE ET CALOMNIE.
 Triste ennemi des dieux, par les dieux écrasé,
 Lançant en vain les feux dont il est embrasé...
 Il blasphème, il s'agite en sa prison profane...
 BONHEUR, ÉMULATION.
 Qu'il est grand, qu'il est doux de se dire à soi-même :
 Je n'ai point d'ennemis, j'ai des rivaux que j'aime ;
 Je prends part à leur gloire, à leurs maux, à leurs biens.
 Les arts nous ont unis, leurs beaux jours sont les miens!
 C'est ainsi que la terre avec plaisir rassemble
 Ces chênes, ces sapins qui s'élèvent ensemble ;
 Un suc toujours égal est préparé pour eux ;
 Leur pied touche aux enfers, leur cime est dans les cieux,
 Leur tronc inébranlable, et leur pompeuse tête
 Résiste, en se couchant, aux coups de la tempête ;
 Ils vivent l'un par l'autre ; ils triomphent du temps ;
 Tandis que sous leur ombre on voit de vils serpents

dront-ils cette fois? Les électeurs qui avaient, en 1839, donné tort au gouvernement personnel, l'absoudront-ils en 1846, au profit des renégats de 1839. MM. Duchâtel et Guizot, et de ceux que ces ministres combattent alors, MM. Salvandy, Lacave-Laplagne, Martin? Nous le saurons bientôt. Avant huit jours, l'ordonnance de dissolution aura paru au *Moniteur*.

Dans un mois, la France électorale jouera un rôle qui appellera sur elle une grande responsabilité. Oui, cette responsabilité sera immense. Un sourd mécontentement fermenté dans une partie au moins du corps des électeurs; il est plus vif et plus intense encore dans les masses déshéritées des droits politiques. Le titulaire de la couronne est avancé dans sa carrière. Dieu, d'un jour à l'autre, peut l'appeler à son tribunal suprême. C'est au pays légal à voir s'il veut que la régence soit entourée, à son avènement, de M. Guizot et des siens, des hommes de l'Angleterre; s'il veut que la régence de cette époque ressemble à la régence qui marqua le commencement du siècle précédent.

Nous recommandons surtout aux électeurs de prendre garde à la moralité des candidats et de les examiner avec défiance. Ne voyons nous pas aujourd'hui même M. Paillet, le candidat, évincé partout, du ministère actuel, ne voyons nous pas M. Paillet se présenter à l'arrondissement qui nommait l'honorable M. de Sade, et se présenter sous les couleurs du centre gauche qui le renie?

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 26 juin.

La chambre adopte, à la majorité de 98 voix contre 5, le projet de loi tendant à accorder une pension et une indemnité à la veuve Bournat, et à la majorité de 102 voix contre 6, trois projets de loi relatifs à des changements de circonscriptions territoriales dans les départements d'Eure-et-Loir, du Finistère et du Morbihan.

La chambre se forme ensuite en comité secret pour la discussion des projets d'arrêtés proposés par sa commission de comptabilité. La séance publique est levée à quatre heures et un quart.

Chronique électorale.

Le *Messageur du Nord* publie quelques détails sur les futures élections du Nord. En voici la substance. M. Delespaul n'aura pas même d'adversaire. M. Lestibouois aura un concurrent, mais il n'a rien à craindre. M. Alban de Villeneuve, nommé par l'arrondissement *extrà muros* pour représenter l'opposition, sera, dit-on, remplacé par un député de même couleur (légitimiste), mais plus fidèle et plus exact. M. de Villeneuve a brillé, dans la plupart des discussions et des votes, par son absence. On a remarqué surtout cette absence dans les débats qui avaient trait à des chemins de fer; M. de Villeneuve est administrateur d'une ou deux compagnies. On lui opposera un légitimiste; il aura aussi, dit-on, pour concurrent un habitant de Roubaix qui n'a pas encore pris d'engagements politiques.

Dans l'arrondissement de Cambrai, *extrà muros*, M. de Saint-Aignan remue ciel et terre pour renverser à son profit M. Corne. Son ancien secrétaire général à la préfecture du Nord, M. Contencin, a été envoyé exprès à Cambrai pour y servir sa candidature; après les élections, il retournera à Lille reprendre ses fonctions. Toute espèce de manœuvre est employée pour arriver à la nomination de M. de Saint-Aignan.

« Ainsi, dit le *Messageur du Nord*, on nous assure qu'un fabricant de sucre de l'arrondissement *extrà muros* se serait présenté chez plusieurs cultivateurs et les aurait prévenus qu'ils n'auraient pas de betteraves à planter cette année s'ils ne votaient aux prochaines élections pour M. de Saint-Aignan. »

— On nous écrit de Nogent-le-Rotrou que la réélection de M. le général Subervic est assurée. Toutes les nuances de l'opposition seront d'accord pour le porter. Nous nous expliquons très bien cette unanimité. Jamais l'honorable général n'avait plus que dans la dernière session fait preuve du zèle patriotique qui l'anime et de son ardente sollicitude pour le bien-être du soldat. M. Subervic doit être sous peu de jours à Nogent-le-Rotrou.

— Il résulte d'une correspondance adressée au *Précurseur de l'Ouest*, au nom du général de Lamoricière, que cet officier est disposé à ne pas se présenter aux suffrages des électeurs de Segré, qui pourtant lui avaient offert leurs voix en 1837, et qu'il se portera candidat, sans dire dans quel collège, aux élections prochaines.

— On écrit de Doullens au *Journal de la Somme* :

« On parle beaucoup d'un fait nouveau destiné à grossir la liste si longue de tous les scandales et de toutes les énormités dont nous avons été témoins dans ces derniers temps, et qui se rattachent aux prochaines élections. Un électeur de notre collège, employé des douanes dans une des villes les plus importantes de l'Ouest, aurait écrit à M. Delapalme, en faveur duquel on lui avait demandé sa voix, qu'il aurait sans doute beaucoup de plaisir à lui donner, mais que cependant la satisfaction qu'il éprouverait de voter pour lui ne devait pas être tellement grande qu'elle le décidât à se déplacer, à faire cent lieues pour aller à Doullens, autant pour

regagner son poste, et dépenser 250 ou 300 fr. pour son voyage; que, par conséquent, si on tenait à ce qu'il prît part à l'élection, il fallait au plus tôt lui assigner une nouvelle résidence beaucoup plus rapprochée du collège de Doullens.

» On ajoute que M. Delapalme aurait parfaitement compris ces exigences, et que, très peu de jours après leur manifestation, il aurait écrit à l'employé des douanes, qui lui avait en quelque sorte posé son ultimatum, que, sur sa recommandation, M. le directeur général de l'administration venait de l'envoyer, avec avancement, dans une ville frontière du département du Nord. »

— Nous trouvons dans l'*Impartial* de la Meurthe la réclame électorale que voici :

« M. Moreau, député de la Meurthe, vient d'obtenir du gouvernement une subvention de 500 f. en faveur de la société de bienfaisance et de secours mutuels de Nancy. »

— On nous écrit de Roanne (Loire) :

« Le comité électoral de l'opposition a choisi hier dimanche 28, à l'unanimité, pour candidat aux prochaines élections, M. Alcock, ancien député, qui s'est toujours distingué par la fermeté de ses principes et son attachement aux libertés du pays. »

On lit dans un journal :

Parmi les députés surnuméraires que signalait M. Léon de Malleville, M. Nadaud, premier président de la cour royale de Grenoble, compétiteur futur de M. Marion, est sans contredit celui pour lequel le ministère s'est donné le plus de peine et qui lui-même s'aide le plus à devenir titulaire. Nous avons déjà dit une partie de ses incessantes démarches dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin et quels nombreux congés il y a consacrés. M. Nadaud, député, n'eût pas été moins souvent présent à son poste de magistrat. Parrain banal des fils d'électeur, grand apostilleur de pétitions et les provoquant au besoin, du salon à l'étable, il protège tout dans la maison des heureux privilégiés du vote.

Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Il ne meurt pas dans le pays, nous écrit notre correspondant, une vache d'électeur, qu'une indemnité ne soit à l'instant même demandée par M. Nadaud et non moins vite obtenue.

Nous lisons dans le *National* de l'Ouest :

Il y a deux ans, nous annonçons dans notre journal que le desservant de la commune du Lucs, département de la Vendée, avait, à la procession du jour de la première communion et des deux dimanches de la Fête-Dieu, fait porter par les enfants des étendards blancs. Cette année, cet ecclésiastique a encore renchéri sur les années précédentes. Chacun des enfants de la première, de la seconde et de la troisième communion a dû être porteur, non seulement d'un étendard tout blanc, mais encore les garçons ont dû avoir à leur boutonnière une médaille attachée avec un ruban tout blanc, ce qui, à une petite distance, faisait l'effet de la décoration du lys. Ces drapeaux et ces décorations ont paru, non pas seulement au moment de la procession, mais encore les enfants ont dû en être munis pendant tout le temps des offices de ces trois jours.

On écrit de Rome, 22 juin, au *Sémaphore* de Marseille :

« Les espérances que l'élection du nouveau pape avait fait naître tardent encore à se réaliser, et l'on est à se demander si l'on ne se serait pas un peu exagéré les favorables et sages intentions que l'on s'était plu à supposer dans le nouveau souverain. Non seulement le cardinal Grizzi ne semble plus avoir de chances pour être appelé au poste de secrétaire d'état, auquel l'opinion publique le désignait, mais encore on diffère l'amnistie aussi bien que la nomination des ministres à département. Pourtant le couronnement était une occasion qui aurait dû être choisie pour révéler l'esprit de la nouvelle administration. Il en fut résulté de l'enthousiasme, pour le moment au moins, et de la confiance; un seul fait un peu significatif eût suffi pour cela, mais on dirait qu'on ne l'a pas voulu. On aime mieux inspirer des défiances, malgré tout le danger de se mettre en opposition avec l'opinion, qui s'attendait tant à être mieux ménagée. »

« Le couronnement a eu lieu hier dimanche, dans la basilique de Saint-Pierre. Il y a toujours, à cette occasion, des acclamations plus ou moins générales; c'est un moment d'espérance. Mais hier la population entière a gardé un silence absolu lorsque le souverain pontife s'est présenté à la loge de la basilique, où la tiare a été posée sur sa tête à la vue du peuple réuni en foule sur la place. »

« Ce silence inusité est considéré comme très significatif; mais aussi, la veille du couronnement, on avait affiché une proclamation dans laquelle, après avoir annoncé que le saint-père veut satisfaire aux besoins du pays, et qu'il se plaît à en donner un premier témoignage au moment de son couronnement, on fait connaître que ce témoignage consiste à retirer un certain nombre de gages du mont-de-piété, à doter cinquante filles et à faire différentes aumônes. Pour un état si obéré dans ses finances, de tels gages, s'ils ne sont pas accompagnés de mesures plus efficaces, sont peu à priser; aussi la défiance commença-t-elle à se révéler tout haut. Les belles déclarations faites à M. Rossi ne sont encore que de sonores paroles; nous les avons accueillies avec toute sincérité, ne croyant pas devoir si tôt désespérer de leur accomplissement. Il est vrai que bien des cardinaux, comparant les représentations nationales à des jouets d'enfant, disent qu'aux gouvernements de tels pays il faut, comme on a fait ici pour l'affaire des jésuites, céder quelquefois; un fait peu significatif, une déclaration suffisent pour lesurrer; ainsi on gagne du temps indéfiniment. Les cardinaux qui parlent ainsi se croient tous de profonds politiques; mais ils ne voient ou du moins ne comprennent guère la situation de leur pays. Puisse-t-elle ne pas les surprendre quelque jour trop péniblement! »

« Le saint-père se borne à former le personnel de son palais; on y annonce une nomination qui serait d'un bon augure, si elle se confirme: c'est celle du docteur Joseph Grazisi, ecclésiastique d'un véritable mérite, homme sagement progressif. »

J'allai m'imaginer qu'un roi pouvait aimer.

Un Dieu qui prit pitié de la nature humaine
Mit auprès du plaisir le travail et la peine...
O divine amitié, félicité parfaite!
Seul mouvement de l'âme où l'excès soit permis,
Change en biens tous les maux où le ciel m'a soumis.
Idole d'un cœur juste, et passion du sage,
Amitié, que ton nom couronne mon ouvrage!

La critique générale de ces quatre premiers discours peut se résumer en ces quelques mots :

Les idées générales y sont excellentes, le style y est pur et correct, toujours à la hauteur des choses, et les vers, presque tous admirables, ne s'éloignent jamais de la forme qui convient au genre didactique. Cependant l'épicurisme tend à prédominer; j'en trouve la preuve dans ce vers :

Quittons les voluptés pour savoir les reprendre.

Son explication du génie céleste est de simple philosophie et de pur bon sens. C'est, je crois, une idée banale et une mauvaise fiction que cet ange qui vient du ciel pour s'entretenir avec le patriarche de Ferney. Pour mériter la grâce singulière de converser avec un génie supérieur, il faut au moins croire en Dieu et à la vertu, et Voltaire n'y croyait pas. Que nous serions simples de croire à un génie inspirant Voltaire, quand Voltaire lui-même n'y croit pas!

Ses preuves sur la liberté morale manquent de précision et de clarté; ses idées sur l'égalité des conditions, sur la mesure égale des biens et des maux, ont quelque chose de vague et d'incertain. Voltaire n'est pas philosophe dans l'acceptation propre de ce mot, et, pour traiter une pareille question, il faut être philosophe, et, de plus, disposé à croire et à mettre en pratique les vérités que l'on découvrira; et Voltaire, je crois, était incapable de l'un et de l'autre. Il creuse parfois un peu avant dans un système philosophique, mais il s'arrête bientôt; on dirait qu'il se méfie de son talent, et qu'il a peur. Il revient vite sur ses pas, laisse le positif et le sérieux, s'attache à la partie superficielle, aux choses qui prêtent

M. Blondel, lors de son arrivée à Alger comme directeur général des affaires civiles, ne voulut pas, dit un journal, s'installer ailleurs que dans son ancien hôtel de la direction des finances.

Il fallut donc songer à héberger sous un autre toit la susdite direction; à cet effet, on ne crut mieux faire que de traiter avec deux habitants d'Alger, dont l'un est banquier et l'autre employé de la marine, pour l'abandon de deux maisons.

Cet abandon fut consenti à la condition que l'administration donnerait en échange deux maisons domaniales et des terrains à bâtir au faubourg Bab-Azoun. Ce qui fut dit fut fait. Les maisons et les terrains furent délivrés, et l'administration, sans attendre l'approbation du ministre, se mit à installer la direction des finances dans les maisons qu'on lui délaissait.

L'un des échangistes, l'employé de la marine, n'a pas tardé à réaliser d'incroyables bénéfices.

La maison qu'il avait abandonnée passait, dit-on, pour valoir 30 à 35,000 f. tout au plus; il a vendu celle que le domaine lui a cédée 55,000 f. Quant aux terrains de Bab-Azoun, il les a vendus 142,998 f. Gain total, 162,000 f.!!!

L'autre échangiste n'a pu être mis en possession des immeubles qui lui avaient été promis; mais il a reçu, sur les fonds de la caisse coloniale, une centaine de mille francs.

M. le ministre de la guerre a-t-il sanctionné ces dilapidations?

Nous avons exprimé notre façon de penser sur le rétablissement de la chapelle du Palais-Bourbon, où nous verrons dire quelque jour une messe du Saint-Esprit. La *Réforme* exprime sur l'usage de cette chapelle parlementaire la même opinion que nous.

« On ne saurait plus contester, dit-elle, l'utilité de cette chapelle. MM. les députés ont des fils et des filles qui ont été trop bien élevés pour s'agenouiller aux autels communs. Cette haute et puissante aristocratie dérogerait à sa dignité, si elle se mêlait à la foule. Son âme a besoin d'un sanctuaire particulier pour parler à Dieu, et il est trop juste que la France paie les frais de ces communications solennelles entre nos petits rois d'en bas et le grand roi d'en haut. »

« Ah! c'est trop de ridicule, en vérité! Ne dirait-on pas que ces quelques bourgeois ont résolu de ramener la France en arrière? Les voilà qui craignent de s'exposer à la poussière de la multitude. Leurs prières même, qui ne sont que des mensonges du scepticisme, craignent de rencontrer le peuple en montant à Dieu. Vous seriez, ma foi, bien insolents, Messieurs, si vous n'étiez si profondément ridicules! »

On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

Un mariage sera célébré après-demain dans une ville de ce département, auquel des exigences du clergé catholique, attentatoires à la liberté de conscience, ferment les portes de l'église.

Un catholique épouse une protestante. L'un et l'autre souhaitent, et les parents de la jeune fille désiraient aussi que l'église catholique, aussi bien que le temple protestant, sanctionnât cette union.

Il faut des dispenses de Rome pour que l'église catholique de France procède à un tel mariage; on consentit à les payer. On voulut en outre exiger l'engagement écrit et signé par la famille d'élever les enfants des deux sexes qui naîtraient du mariage, dans la religion catholique. Quoique catholiques l'un et l'autre, le père et le futur époux de la jeune fille refusèrent d'obtempérer à une semblable condition.

Le curé, le vicaire général et l'évêque, successivement visités, résistèrent aux sollicitations. Ainsi, l'on éloigne de l'église un jeune homme né dans son sein, une jeune protestante qui sollicitait la bénédiction du prêtre catholique, et peut-être des enfants que le père eût pu vouloir élever dans la foi religieuse à laquelle il appartient.

Cette tyrannie exercée sur la conscience, cette torture infligée aux sentiments les plus sacrés de la nature pour mettre toute la distance du ciel à l'enfer entre une mère et ses enfants, c'est à une bulle de feu Grégoire XVI que nous la devons.

La réaction religieuse marche vite, mais elle n'en est point encore arrivée à confisquer les articles du décret de 1682, connus sous le nom de *Libertés gallicanes*, et en vertu desquels les bulles de Rome ne sont exécutoires en France qu'après avoir été acceptées par le gouvernement.

Celle de Grégoire XVI relative aux mariages mixtes ne saurait être maintenue. L'atteinte qu'elle porte à la liberté de conscience est contraire à la promesse d'une protection égale garantie à tous les cultes par l'article 5 de la charte. Cette bulle est un arrêt de proscription contre les autres cultes, arrêt qu'il n'était permis à la cour de Rome d'imposer à la France que lorsque l'engagement d'*exterminer les hérétiques nommément condamnés par l'église* faisait partie du serment que nos rois prélaient à Reims à l'époque de leur couronnement.

On lit dans le *Toulonnais* :

« Nous avons annoncé l'arrivée sur la rade de Toulon de la frégate à vapeur le *Magellan*, commandée par M. le capitaine de vaisseau Nonay. Ce bâtiment, venant de Brest, a relâché à Lisbonne (Portugal), d'où il a poursuivi sa route dans la journée du 17 juin. »

« Lorsque le *Magellan* s'est éloigné de Lisbonne, cette ville paraissait jouir d'une grande tranquillité, et l'on disait même que les juntes des provinces s'étaient dissoutes. Les milices s'organisaient. »

« Pendant les troubles qui viennent d'agiter le Portugal, les

Se livrer en sifflant des guerres intestines,
Et de leur sang impur arroser leurs racines.

Soyons modérés en toutes choses. Sachons mettre des bornes même au désir d'apprendre; la nature étant pleine de mystères, insensé est celui qui prétend tout savoir. Il est une chose pourtant à laquelle l'homme peut se livrer avec toute l'impétuosité dont son âme est capable: c'est la pure et sainte amitié. Plus elle s'étendra au loin, plus elle embrassera d'hommes, plus le monde jouira d'un bonheur parfait. Fuyons l'ambition, car ses effets sont terribles; elle aveugle l'homme, et des quatre parties qui composent la vertu, elle lui enlève les deux dernières, qui sont la prudence et la tempérance. Voilà l'enseignement qui ressort du quatrième discours sur l'homme de Voltaire.

D'où vient qu'avec cent pieds qui semblent inutiles
Cet insecte tremblant traîne ses pas débiles?
Pourquoi ce ver changeant se bâtit un tombeau,
S'enterre et ressuscite avec un corps nouveau,
Et, le front couronné, tout couvert d'étincelles,
S'élançait dans les airs en déployant ses ailes?

Je veux savoir de lui par quels secrets mystères...
Ce pain, cet aliment dans mon corps digéré,
Se transforme en un lait doucement préparé,
Comment, toujours filtré dans ses routes certaines,
En longs ruisseaux de pourpre il court enfler mes veines,
Fait palpiter mon cœur et penser mon cerveau...

Pluton va raisonner à la cour de Denys,
Racine, janséniste, est auprès de Louis...
L'auteur voluptueux qui célébra Glycère
Prodigue au fils d'Octave un encens mercenaire...
J'ai vécu, je l'avoue, avec des souverains...
J'y fus pris; j'asservis au vain désir de plaire
La mâle liberté qui fait mon caractère;
Et, perdant la raison dont je devais m'armer,

à rire, tant l'allure caustique, malicieuse et piquante a d'ascendant sur cet homme, et constitue le fond de son esprit. Je pourrais donner mille preuves de ce que j'avance là. Voltaire a parlé en maints endroits de l'optimisme, de ce système qui soutient que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, sans avoir jamais formulé là-dessus une croyance sincère, des idées fixes, précises, arrêtées; il en est de même des autres questions. Il est l'auteur de ce beau vers :

Au-delà de ces cieus le Dieu des cieus réside....

et de cet autre :

Oui, Platon, tu dis vrai, notre âme est immortelle...

Néanmoins, la lecture de tous ses ouvrages conduit à cette conséquence: *Cet homme ne croit à rien.*

Voltaire a souvent reproché à J.-J. Rousseau ses inconséquences et ses contradictions. Eh! que ne songeait-il aux siennes? Un patriarche qui ne croit pas en Dieu, n'est-ce pas un corps sans âme et un temple sans dieu? Le philosophe de Genève était sérieux; les mots de Dieu, de justice et de vertu faisaient vibrer les cordes de son âme, lorsqu'ils ne faisaient que l'exciter à rire de Voltaire. L'un ressemble au juste persécuté; l'autre est le méchant comblé des dons de la fortune. Jean-Jacques, errant et fugitif, va chercher sur un sol étranger l'hospitalité que la France lui refuse, lorsque Voltaire, au milieu de l'entraînement de la bombe et de la joie, goûte à Ferney les plaisirs permis et ceux qui ne le sont pas. Encore s'il ne l'avait pas accablé de ses dédains et de ses railleries! On n'aurait pas dû décréter contre lui la prise de corps, ses ouvrages n'en valaient pas la peine; on lui a fait en cela trop d'honneur, selon Voltaire. La postérité tiendra compte à Voltaire de sa haine injuste contre Jean-Jacques Rousseau, qui sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur le compte de ces deux hommes, et ont fait trop de bien pour en dire du mal et trop de mal pour en dire du bien. Jean-Jacques sera toujours notre maître en l'art de penser et d'écrire; son éloquence et son génie d'écrivain laisseront toujours bien loin derrière eux l'esprit railleur et méchant de Voltaire, et l'âme de l'un, ardente et sensible, aura toujours sur celle de l'autre la supériorité qu'a le vrai philosophe sur un pourreau d'épicure.

J. CAYRON.

Celui qui porta le coup et qui vient d'être arrêté est un officier allemand qui fit la dernière campagne dans un des corps de volontaires venus de Portugal aux ordres du général Borso di Carminati, et l'on s'attend à savoir bientôt les causes de cet attentat, qui jusqu'à présent sont restées ignorées.

La tranquillité de la Catalogne est rétablie, et l'on doit supposer que les prisonniers restés au pouvoir des troupes auront à cette heure été fusillés par jugement de la commission militaire établie à Gironne.

On s'occupe beaucoup à la cour de la future élection du conclave, et il paraît que la fameuse question Trapani est en quelque sorte subordonnée à cet événement, dans ce sens que toute espèce de démonstration active à cet égard restera suspendue jusqu'à l'époque de la nomination du nouveau pape.

Il paraît que, vu la décadence de la race chevaline en Espagne et les difficultés qu'elle trouve en ce moment à remonter sa cavalerie si belle autrefois, on refusera au gouvernement français les 3,000 chevaux qu'il désirait acheter ici pour le service d'Afrique.

Le cabinet actuel déploie une grande activité dans la préparation des moyens qui doivent lui donner la majorité dont il aura besoin lors de l'ouverture des chambres. On croit cependant qu'il sera vaincu dans cette lutte, si toutefois il vit encore assez pour en être témoin, chose que personne ne croit.

En outre du départ du général Logyorry pour Paris, on signale aussi comme un fait également significatif celui de M. Lasheras, attaché au ministre d'état et ex-rédacteur en chef d'un journal dévoué au général Narvaez.

On croit que ces deux incidents se rattachent à des combinaisons et des démarches qui pourraient amener le retour de ce personnage.

La cour faisait ses préparatifs de départ pour le *sitio* de Saint-Ildephonse.

Des troupes, avec une pièce de canon, étaient toujours installées à Gracia, où l'octroi ne saurait prendre racine. Le *Fomento*

constate lui-même combien il est souverainement injuste de faire subir cette charge à une localité qui, touchant à Barcelonne, ne partage cependant aucun des avantages que cet impôt doit reporter sur les diverses parties de la ville.

On annonce qu'une faction miguéliste s'est produite dans le nord du Portugal. Ce n'est peut-être pas un mal que la présence de cette faction et que l'attitude de l'armée, dans la soirée du 13, à Oporto, montrent à la révolution le tort qu'elle a de déposer trop tôt les armes.

BARCELONNE, 24 juin. — L'échauffourée qui a eu lieu il y a quelque temps a été considérée comme un fait isolé; on n'y pense plus, le pays est bien tranquille. Ce qui occupe le public en ce moment, c'est l'arrivée prochaine de l'escadre française. Voici ce qui se dit à ce sujet :

« Les autorités de Barcelonne ont reçu l'ordre, de Madrid, de recevoir S. A. R. le prince de Joinville comment un infant d'Espagne. L'apparition de l'escadre sera annoncée par un coup de canon de la citadelle Mont-Jouy. Le consul français ira à sa rencontre avec un petit bateau à vapeur; ce bateau aura à la remorque une quarantaine de petites barques portant le pavillon français et montées par les Français résidant à Barcelonne. Le gouverneur doit donner un banquet sur le haut de la citadelle du Mont-Jouy. Les membres du Casino se disposent à offrir aux Français un bal brillant. De leur côté, les Français résidant à Barcelonne donneront aussi un banquet. »

ITALIE.

La *Bellone*, frégate autrichienne de 50 canons, portant 300 hommes d'équipage, et les deux bricks autrichiens *Venezia* et *Dresle* croisent dans le voisinage d'Ancone, prêts à porter secours à la contre-révolution, si les patriotes des Etats-Romains s'insurgeaient; mais la correspondance suivante, adressée au *Journal de Francofort* qui est censuré, nous fait croire, non moins que la récente nomination d'un pape en qui on met quelque espérance, que les absolutistes en seront pour leurs rais de surveillance :

« Nous apprenons que les réfugiés italiens des îles Ioniennes ont pour le moment renoncé à leur projet de faire une descente sur les côtes d'Italie, parce qu'ils ont pensé qu'ils rencontreraient des difficultés trop grandes. Toutefois, comme le bruit s'est répandu qu'une partie des réfugiés a résolu de se donner rendez-vous dans une ville d'Italie (probablement dans les Etats-Romains), on a adopté les mesures de précaution les plus énergiques dans tous les ports d'Italie. L'effervescence est grande en Italie, et il suffirait d'une occasion pour déterminer un mouvement dont les conséquences pourraient être graves pour la tranquillité de l'Europe. »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 30 juin.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	866 25	870	868 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	880	»
Paris à Orléans.	»	»	1248 75	»	1247 50	1248 75
prime d. 10.	»	»	»	»	1252 50	»
Paris à Rouen.	»	»	1010	1008 75	1012 50	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	625	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Stfasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	»	»	716 25	717 50
prime d. 10.	»	»	»	»	725	726 25
Paris à Lyon.	»	»	528 75	530	528 75	530
prime d. 10.	»	»	»	»	532 50	533 75

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Brun, avoué licencié à Lyon, rue du Bœuf, n. 31.

Adjudication au 18 juillet 1846.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE

Par-devant le tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice,

EN DEUX LOTS, SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE,

D'IMMEUBLES

Appartenant aux mariés Pierre Imbert fils et Jeanne Brun, sa femme domiciliés à Lyon, rue des Farges, et à dame Marie-Claudine Lucet, veuve de Catherine Imbert, demeurant à Lyon, quai Peyrollerie.

Ces immeubles consistent :

Le premier lot, en une maison située à Lyon, quartier de Saint-Just, rue des Farges, 71, composée de rez-de-chaussée, trois étages et grenier. — La mise à prix est fixée à la somme de cinq mille francs, ci. 5,000 f.

Le second lot comprend une petite maison de campagne, composée de maison avec tènement de terre complanté en vignes de la contenance de 35 ares, située commune de Tassin, chemin de l'aqueduc des Massues. — La mise à prix est de mille francs, ci. 1,000 f.

Outre les conditions du cahier des charges. S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M^e Brun. (2300)

Etude de M^e Bros, avoué à Lyon, rue de la Préfecture, 5. Vendredi 3 juillet 1846, à dix heures du matin,

Devant M^e Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 10.

VENTE

D'UN FONDS DE CAFÉ

Etabli à Lyon, rue Mottet de Gerando, maison Lagrange.

Mise à prix, outre les charges. 600 f. (2567)

Etude de M^e Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10.

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

UN FONDS ET ATELIER DE

MENUISIER.

Sis à Lyon, côte des Carmélites, n. 5, au rez-de-chaussée,

Dépendant de la succession bénéficiaire de Denis Vacherot, qui était menuisier à Lyon :

Avec subrogation au bail des lieux.

Cette vente aura lieu en l'étude et par le ministère dudit M^e Laval, le samedi quatre juillet prochain, à midi, en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon en date du 20 juin 1846.

Mise à prix. 1,321 f.

Voir le détail des objets qui composent le fonds et les conditions de la vente dans le cahier des charges déposé en l'étude dudit M^e Laval. (3954)

DARTRES ET MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et radicale de ces maladies par le véritable Rob anti-syphilitique de BOUVEAU-LAFFEUREUR.

Ce remède, seul approuvé par le gouvernement, guérit en secret, en peu de temps et à peu de frais, tous les accidents occasionnés par les virus de la syphilis, des dartres, de la gale ou des scrofules ou des rhumatismes; de même qu'il guérit les accidents occasionnés par le mercure. C'est aussi le seul remède de précaution que l'on doit prendre quand on a eu recours aux injections et au copahu, principalement lorsqu'on veut se marier. L'instruction se délivre gratis au dépôt du Rob, à Lyon, à la pharmacie de M. Lardet, place de la Préfecture, 16, et chez M^{me} veuve Forgues, place des Terreaux, 10, où l'on trouve le dépôt du Kaiffa d'Orient : 4 fr.; des Capsules Human, prix : 3 fr.; et des Pralines de Dariés au cubèbe : 4 fr. (5383)

POMPES LETESTU,

POUR ÉPUISEMENTS, IRRIGATIONS, LES MINES, LE SERVICE DES MAISONS, JARDINS, ET LES INCENDIES.

Ces POMPES sont généralement adoptées depuis plusieurs années par la marine royale, les ponts et chaussées, le génie militaire, et depuis peu par les chemins de fer d'Orléans, du Nord, d'Avignon à Marseille, et par diverses administrations et établissements publics.

Le grand nombre de rapports de la marine royale, des ingénieurs aux fortifications de Paris, aux travaux du Havre, comme pompes d'épuisement et comme pompes à incendie, les rapports sur les incendies de Smyrne, du Mourillon, attestent que ce système a toujours obtenu l'avantage sur tous les autres.

Ces Pompes fonctionnent sans aucune détérioration dans les eaux chargées de vases, sable, gravier, etc.; elles peuvent élever l'eau à toutes les hauteurs possibles.

La Maison LETESTU et C^e désire trouver un correspondant pour Lyon et tout le département. S'adresser à Lyon, à M. LEROY, son représentant, hôtel du Nord. (4736)

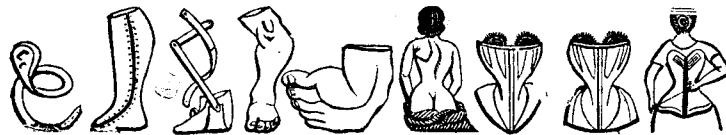
EAUX THERMALES D'URIAGE.

HOTEL DU MIDI A URIAGE-LES-BAINS,

PRÈS DE GRENOBLE (ISÈRE).

Table d'hôte à trois services, à dix heures et à cinq heures. — Abonnement de quinze jours au moins, logement compris, 4 f. 50 c. par jour. (1492)

Au Bateau à Vapeur.



Grande rue Mercière, 50, à Lyon.

La méthode spéciale de M. BONGRAND aîné pour guérir les difformités de la taille, et particulièrement celle du rachis (épine dorsale ou colonne vertébrale), acquiert chaque jour une consécration nouvelle par des cures vraiment inespérées. M. BONGRAND offre à cet égard aux parents toutes les garanties désirables. A la demande de plusieurs personnes, il a pris à sa disposition des établissements pour les deux sexes, où le traitement orthopédique ne portera aucun obstacle à l'éducation des enfants confiés à ses soins. (2048)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 150 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La *Marie-Christine* partira les 9, le *Mongibello* les 19, et l'*Herculanum* les 29.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (5712)

LE SIROP LAROZE d'écorces d'oranges amères, TONIQUE ANTI-NERVEUX, est prescrit avec succès par les meilleurs médecins dans les affections nerveuses de l'estomac et des intestins. Il excite l'appétit, rétablit la digestion, guérit les gastrites, gastralgies, la langueur, le dérèglement, la débilitation organique, abrège les convalescences traînantes, détruit la constipation. — 5 f. le flacon. On évitera les contrefaçons en exigeant les cachet et signature Laroze. — Dépôt spécial chez M. Vernet, pharmacien à Lyon. (5166—7858)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute écorce ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à NIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; à LYON, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

AVIS. M. Beauquis, tenant ci-devant l'hôtel du Commerce, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de fonder l'hôtel Louis-le-Grand, situé rue du Pérat, 32, et place Bellecour bel et vaste établissement qui satisfera complètement la nombreuse clientèle qui l'a honoré de sa confiance. (693)

HOTEL DES BEAUX-ARTS.

AVIS.

M. PATISSIER, ci-devant rue du Gare, a l'honneur de prévenir les personnes qui jusqu'à présent l'ont honoré de leur confiance qu'à dater de lundi 29 juin, il ouvrira son nouvel établissement qu'il vient de transporter place de la Boucherie-des-Terreux, sous le nom de *Hôtel des Beaux-Arts*.

MM. les négociants trouveront toujours chez lui leur table aux heures accoutumées, mais de plus une table d'hôte à deux heures et demie et une à cinq heures.

MM. les voyageurs y trouveront également des appartements décorés avec goût. En un mot, pour tous, les agréments d'un vaste local, le mérite d'une bonne cuisine, joints à la propreté, à l'exactitude et à l'habileté du service. (1493)

AVIS. MM. BONToux, ROGIE frères et C^e, marchands de chevaux à Marseille, ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'ils recevront le 1^{er} juillet un très fort convoi de chevaux de luxe.

Ils seront logés hôtel du Cheval-Blanc, à la Guillotière, et ne séjourneront que deux ou trois jours dans cette ville. (694)

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE,

Sans Sous-Cuisses,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, Golay père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11. (652)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et toutes écorces ou vices du sang, par un traitement DÉPURATIF facile à suivre en secret ou en voyage. S'adresser à la pharmacie de Philippe QUET, rue de la Préfecture, n. 5. — A la même adresse est le seul dépôt des CAPSULES AU BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, approuvées et supérieures, pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques, (fleurs blanches, etc. — Prix : 3 fr. la boîte. (1527)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 fr. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins, Chalon-Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOISSEL pharmacien, et Genève (Suisse), ROZIER, Grande-Rue, 1. (5544)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue de la Poulallerie, 19.